

Paris le 29 Avril 2021

La région académique, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt et la Région Ile-de-France introduisent par cette lettre de cadrage les travaux d'élaboration de la carte des formations pour la prochaine année scolaire, conduits en collaboration étroite afin de former une réponse sociale, économique et territoriale cohérente et équilibrée au bénéfice des lycéens et des apprentis de la Région.

Cette préparation s'inscrit dans **un objectif de moyen terme de constitution d'un schéma directeur de la formation initiale** dont les premiers résultats sont attendus pour janvier 2022. Ce nouveau cadre stratégique visera à renforcer la cohérence régionale et la prise en compte des spécificités territoriales. Porteur d'une stratégie commune Etat / Région, il s'appuiera en particulier sur les orientations du cadre national de la voie professionnelle du MENJS, proposera des modalités et outils de programmation renouvelés et visera à garantir la complémentarité entre bassins d'emploi et d'éducation ainsi que l'attractivité des établissements. Il a vocation à devenir l'outil de programmation Etat / Région pour agir sur l'évolution de la carte des formations et donner des perspectives aux établissements. Conçu comme un projet collaboratif et concerté, ce nouveau cadre s'appuiera sur les contributions des chefs d'établissement tout au long de son développement.

**Afin de créer les conditions d'un véritable renouveau de l'offre de formations**, les résultats des travaux sur la carte seront fonction :

- des moyens alloués par l'Etat et la Région ;
- du déploiement du plan pluriannuel d'investissement dans les lycées, plus que jamais urgent au regard de l'état du patrimoine et de l'évolution démographique ;
- des adaptations liées aux réformes pédagogiques et de la rénovation régulière des référentiels de diplôme.
- Des perspectives d'évolution de l'emploi à l'échelle régionale

L'aménagement équilibré de territoires très contrastés suppose de permettre des expérimentations et des mutualisations pour faire évoluer la carte. La demande sociale francilienne reste marquée par le plébiscite de la voie générale. La voie professionnelle reste encore peu attractive, malgré des secteurs en grande tension. Un des défis réside dans le meilleur calibrage de l'offre de formation afin de pouvoir anticiper sur les métiers de demain et leurs besoins en compétences.

Pour avancer dans ce sens, vous êtes invités à vous reporter aux préconisations par diplômes co-validées par l'Etat et la Région. Elles constituent un corpus d'études de filières<sup>1</sup> qui résulte d'une analyse

---

<sup>1</sup> toutes les filières sont analysées annuellement sur la base d'indicateurs socio-économiques et quelques-unes font l'objet d'une analyse approfondie et concertée avec les branches professionnelles : en 2021, sont étudiées spécifiquement les filières bois dans la construction et environnement qui seront mises en ligne sur le site lycées de la Région.

multifactorielle, depuis l'origine scolaire jusqu'à l'insertion, et s'appuie le plus souvent possible sur des concertations avec les organisations professionnelles. L'ensemble des documents (diagnostics et préconisations par diplômes, études de filières, ...) est disponible sur :

<http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/appel-projets/site/lycee>

En outre, une expérimentation visant à s'appuyer sur la dynamique des campus des métiers et des qualifications pour structurer la réflexion sur l'offre de formation est en cours à l'échelle de la région académique. Cette année, pour la première fois, les directeurs opérationnels des campus des métiers et des qualifications ou d'excellence seront invités à donner un avis consultatif sur les évolutions proposées dans leur filière.

**Les principes d'examen des vœux d'évolution demeurent.** Ils visent à :

- proposer une offre territorialisée de qualité répondant aux besoins d'emplois et de compétences ;
- garantir la poursuite des parcours pour l'accès à la qualification ;
- favoriser la mobilité des élèves ;
- garantir une école inclusive ;
- œuvrer pour l'égalité filles / garçons ;
- encourager la persévérance scolaire ;
- concourir à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans.

Une attention particulière sera portée :

- ✓ Aux actions en faveur de l'attractivité de la voie professionnelle.  
L'amélioration de l'attractivité des formations professionnelles doit commencer par une meilleure information au niveau des collèges, donnant aux élèves la possibilité de se projeter, grâce à une meilleure lisibilité sur les formations, les parcours accessibles et les possibilités qu'ils offrent en termes d'insertion et/ou d'accès à la poursuite d'études. L'espace « pros » développé sur le portail Oriane.info a ouvert cette année pour proposer aux établissements des intervenants accrédités par la région académique, la Région Ile-de-France, la DRIAAF et l'ONISEP après consultation du SPRO. Ces partenaires peuvent répondre aux demandes des établissements pour alimenter les heures dédiées à l'orientation.
- ✓ Aux initiatives permettant de réduire l'écart entre la demande sociale et les débouchés, par exemple en renforçant la visibilité des parcours et la possibilité de combiner plusieurs diplômes.
- ✓ A la poursuite d'étude. Elle doit être permise dès le premier niveau de formation. L'offre proposée aux sortants de CAP et CAPA qui souhaitent poursuivre en bac professionnel fera l'objet d'une attention particulière. La possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit être une option pour les bacheliers professionnels, éventuellement par le biais de classes passerelles et en incluant également la voie de l'apprentissage. Les BTS et BTSA sont des diplômes garantissant un bon taux d'insertion. Cependant, les classes de STS connaissent des taux de remplissage variables et des taux de défection parfois significatifs. En conséquence, la dimension d'accompagnement de vos projets sera particulièrement regardée.
- ✓ Aux expérimentations territoriales ou pédagogiques innovantes, permettant de renforcer la complémentarité des voies de formation ou d'améliorer la continuité et la sécurisation des parcours. Il s'agit de permettre des transformations innovantes favorisant la mixité sociale et suscitant des collaborations entre établissements voisins ou plus éloignés, y compris en interacadémique (à la faveur notamment des plans de déplacement des transports publics).

- ✓ Aux colorations sectorielles ou intersectorielles à certains diplômes ou des formations complémentaires d'initiative locales en lien avec les spécificités territoriales et s'insérant dans le référentiel des diplômes.

Une annexe pour l'élaboration de vos projets précise les modalités, les conditions de recevabilité des dossiers et l'accès aux fiches procédure ainsi qu'à des éléments de contexte. A noter que les dossiers porteront sur la totalité de la mise en œuvre du cycle demandé (effectifs prévus, équipements et travaux demandés). Les vœux font l'objet d'une co-instruction Etat / Région dans le cadre d'une procédure d'élaboration de la carte des formations renouvelée.

**L'expertise conjointe État / Région des projets** s'appuiera sur quatre volets

- La contribution du projet à la **diversification de l'offre** ; les perspectives liées au développement économique.
- L'intégration de la maquette de formation dans le projet **d'évolution de l'offre de l'établissement** à moyen-long terme préalablement négocié entre l'Etat et la région (PPL).
- L'insertion du projet dans **un réseau d'établissements** permettant de tracer des parcours types et de garantir le continuum de formation.
- La présentation documentée **des besoins et des enjeux pour le cycle de formation** complet

Les projets qui ne seront pas retenus pour la rentrée 2022, et non définitivement écartés, pourront être reportés à une mise en œuvre ultérieure et le cas échéant complétés, permettant ainsi de capitaliser les travaux sur les court et moyen termes. Les décisions seront portées à votre connaissance après consultation des instances et sur la base des expertises des autorités académiques et des services de la Région suivant leurs domaines respectifs de compétences.

**La campagne SOFA, pour les lycées relevant du MENJS, se déroulera du 15 juin au 13 juillet 2021.** La circulaire interacadémique annexée vous précise les éléments de contexte et les priorités de leurs différents territoires de façon plus spécifique ainsi que le calendrier et les modalités de renseignements du système d'information dédié SOFA. et/ou des démarches à effectuer directement auprès de la DRIAAF.

Nous vous renouvelons notre confiance dans votre engagement au service de la qualité de la formation et de l'insertion des jeunes franciliens.

**Le recteur de la région  
académique Île-de-France  
Recteur de Paris  
Chancelier les universités  
d'Île-de-France**



Christophe Kerrero

**La présidente de la Région  
Île-de-France**



Valérie Pécresse

**Le directeur régional de  
l'alimentation et de  
l'agriculture Île-de-France**



Benjamin Beussant